

COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
25 SEPTEMBRE 2020**

La séance débute à 19H00 sous la présidence du maire, Pascal PICARD

Etaient présents : M. PICARD Pascal, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. VILLANUEVA Yves, Mme FROMET Marie-Astrid, M. CHAMBINAUD Daniel, Mme TREFOUS Karine, M. ROLLAND Nicolas, Mme JARRIER Isabelle, Mme BELLIARD Véronique, Mme BLIN Florence, M. BADDI Zouhair, Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe, Mme DANNEAU Marcelle

Lesquelles forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. MORISSEAU Nicolas à M. PICARD Pascal
M. COUTAN Jean-Luc à M. VILLANUEVA Yves
M. FERRE Jérôme à Mme DANNEAU Marcelle

Etaient excusés :

Mme WAGNER Stéphanie
M. POULAS Arnaud

 **ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juillet 2020
2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
 - Reprise de la délibération du 26 mai 2020
 - Point sur les décisions prises dans ce cadre
3. Composition de la commission d'appel d'offres
 - Reprise de la délibération du 19 juin 2020
4. Création de la fonction de référents de quartiers et de villages
 - Choix des référents par le Conseil Municipal
5. Subventions 2020 aux associations
6. Comptes-rendus des réunions de syndicats et structures intercommunales auxquelles ont participé les délégués du Conseil Municipal :
 - SIVOS
 - SIDELC
 - Syndicat du Pays et de la Vallée du Cher et du Romorantinais

 Questions diverses

Le Conseil Municipal nomme Mme FROMET Marie-Astrid secrétaire de séance.

1– Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : attribution d'une indemnité à un personnel bénévole ; le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité ; ce point sera traité en fin de séance, avant les questions diverses.

2 - Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire, séance du 26 mai 2020

- Délibération n° 49/2020 : reprise de la délibération n°10/2020 du 26 mai 2020 : après exposé par le maire, **le conseil municipal valide à l'unanimité** la nouvelle rédaction de la délibération donnant délégations au maire, conformément aux observations faites par le contrôle de légalité.
- Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal : le maire informe le conseil municipal qu'il procède à la renégociation des abonnements d'électricité de la commune, dans le contexte de la fin des tarifs dits historiques au 1^{er} janvier 2021.

3– Composition de la commission d'appel d'offres

- Délibération n° 50/2020 : le Maire présente au conseil les observations faites par le contrôle de légalité, portant sur le fait qu'il appartient au conseil d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le conseil prend acte de ces remarques et **élit à l'unanimité Nicolas ROLLAND, Isabelle JARRIER et Véronique BELLIARD** pour être suppléants au sein de la commission d'appel d'offres qui est ainsi composée :

Président : Yves VILLANUEVA

Membres titulaires : Stéphanie WAGNER

Arnaud POULAS

Philippe GUITTIER

Membres suppléants : Nicolas ROLLAND

Isabelle JARRIER

Véronique BELLIARD

Il est rappelé que la commission MAPA (marchés à procédure adaptée) est composée à l'identique

4– Création de la fonction de référents de quartier et de villages

Délibération n° 51/2020 : Le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de la fonction de référent de quartier et de villages.

Il est proposé de répartir la commune en 3 « quartiers » incluant les villages rattachés.

Cette création est proposée pour une durée de six (6) mois à l'issue de laquelle il sera procédé à une évaluation qui permettra, soit de prolonger les fonctions si elles montrent leur utilité, soit d'y mettre un

terme dans le cas contraire. Dans l'hypothèse d'une pérennisation, une délégation sera donnée par le maire aux référents, assortie d'une indemnité prélevée sur l'enveloppe disponible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De créer pour une durée de six mois la fonction de référent de quartier et de villages ;**
- **De créer trois (3) postes des référents de quartier et de villages.**

Délibération n° 51/2020 : sur proposition du maire, **le conseil municipal élit** en son sein **Zouhaïr BADDI** (pour le quartier1- route de Blois, rue de Chémery), **Nicolas ROLLAND** (pour le quartier 2 – route de Fontaines, route de Veilleins) **et Karine Tréfous** (pour le quartier 3 – route de Romorantin, rue de Lassay), **référents de quartier et de villages ;** vote obtenu par **13 voix pour et 4 abstentions.**

5– subventions 2020 aux associations

Délibération n° 52/2020 : **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2020** selon la répartition suivante :

Association ALZHEIMER	100,00
APE	1 000,00
ASM	1 200,00
ATELIER 4S	100,00
CLUB DE DANSE	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	250,00
FAMILLES RURALES	400,00
LA GALOCHE	150,00
LES AMIS DE MUR	150,00
LA MUROISE SOCIETE	950,00
LA MUROISE ECOLE DE MUSIQUE	1 200,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	70,00
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS	76,00
PREVENTION ROUTIERE	76,00
SAUVONS LA STRAIZE	70,00
SSAG ANIM	200,00
TENNIS CLUB MUROIS	560,00
UNC-AFN	310,00
UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRES	700,00
<u>TOTAL</u>	<u>7 862,00</u>

7– comptes-rendus des réunions de syndicats et structures intercommunales auxquelles ont participé les délégués du conseil municipal.

Les délégués dans les syndicats suivants :

Syndicat intercommunal de vidéo-surveillance (SIVOS)

Syndicat intercommunal de distribution d'énergie en Loir et Cher (SIDELC)

Syndicat intercommunal du Pays de la vallée du Cher et du romorantinais

Rendent compte des travaux auxquels ils ont participé.

8– (point rajouté) vote d'une indemnité pour un bénévole

Délibération n° 53/2020 : Le maire demande au conseil l'autorisation d'attribuer une indemnité pour un bénévole venu prêter main forte au centre de loisirs pendant le mois de juillet. Sa participation à l'encadrement des enfants était prévue se faire gratuitement.

Devant la qualité du travail fourni, l'engagement de la personne, son comportement exemplaire et son professionnalisme, le maire propose que cette prestation puisse être indemnisée. Il demande au conseil de bien vouloir voter une indemnité de 600 € pour les 4 semaines de présence. **A l'unanimité moins une abstention, le conseil se prononce en faveur d'une indemnité de 600€ pour le stagiaire concerné.**

9– questions diverses

- Le maire a réceptionné l'étude financière faite par la DDFiP qui lui est parvenue le 24 septembre ; celle-ci fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des membres du conseil municipal, et d'une présentation lors de la prochaine séance du conseil municipal. Elle sera par la suite publiée sur le site de la commune.
- Le maire fait un point rapide sur la situation financière au 24 septembre
- Le maire informe le conseil municipal que les travaux de l'espace libéré par l'ancienne maison Chesnet vont débiter le 5 octobre, avec un achèvement prévu pour la mi-décembre. Les réunions de chantier se tiendront le jeudi à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Fait à Mur de Sologne le 2 octobre 2020

Pascal Picard
Maire